

Les études en science politique au Collège d'Europe

par Jerzy LUKASZEWSKI.

Professeur-adjoint au Collège d'Europe (Bruges).

★

Situation.

Quiconque veut aujourd'hui étudier les problèmes politiques de l'intégration européenne pénètre sur un terrain presque vierge. Cela est dû, dans une large mesure, à l'état actuel de la science politique. Malgré ses traditions illustres — elle fut cultivée par les plus brillants esprits de l'humanité, en commençant par les grands penseurs de la Grèce antique — ce n'est que dans la période relativement récente que cette discipline a retrouvé son identité, ses méthodes, son « optique » propre. Encore son émancipation se limite-t-elle à quelques pays seulement. Ailleurs, ses composantes restent toujours — dans l'enseignement supérieur, la recherche, les publications — séparées les unes des autres et accrochées à des disciplines telles que le droit, l'histoire ou la philosophie. Ainsi, la science politique est — pour citer la Note introductive de l'ADESPE (1) — « comme la prose de M. Jourdain : bien des gens la pratiquaient depuis longtemps sans toujours la nommer exactement ». Les problèmes qui sont les siens sont, en effet, étudiés là même où son autonomie n'est pas officiellement admise. Telle est l'exigence inéluctable de la vie et de la pensée humaine. Mais la subordination de la science politique à l'intérêt et aux méthodes d'autres disciplines n'est guère avantageuse à son développement ni à ses résultats ; le progrès de ses branches particulières est extrêmement inégal et une multitude de problèmes qui lui reviennent reste sans réponse.

Même dans les pays où la science politique a connu, au cours de ces dernières décennies, un essor remarquable, couronné de résultats importants, son émancipation n'est encore que partielle. En France, par exemple, la situation des instituts

d'études politiques est, à bien des égards, inférieure à celle des facultés traditionnelles.

L'état présent de la science politique — encore très insatisfaisant malgré tout le progrès accompli — se traduit dans la confusion qui règne à propos de la dénomination de cette discipline. Certains de ses adeptes désignent la sphère de connaissance et de théorie qui lui est propre par les mots : *science politique* ; d'autres y voient plusieurs *sciences politiques*, tandis que d'autres encore évitent de prendre position dans cette controverse, en employant le terme plus neutre d'*études politiques*. Parmi tous les autres noms proposés, la *politologie* semble avoir le plus de succès dans l'acquisition du droit de cité (2). Nous parlerons ici de la *science politique* tout en étant conscient que le débat sur les questions fondamentales, théoriques et méthodologiques, de cette discipline est encore loin de conclusions sûres et claires et que, par conséquent, les différences terminologiques sont inévitables. Il nous paraît, en outre, que la prise de positions différentes dans ce débat n'empêche pas une discussion fructueuse des problèmes particuliers, telle l'organisation des études politiques dans un institut européen à laquelle est consacré le présent essai.

La science politique a été, jusqu'à présent, centrée surtout sur des phénomènes limités au cadre

(1) Association pour le développement de la science politique européenne (Paris).

(2) Cf. Ferdinand A. HERMENS, Rudolf WILDENMANN, « Politische Wissenschaft » (première partie : « Begriff »), *Handwörterbuch der Sozialwissenschaften*, vol. VIII, Gustav Fischer - Stuttgart/J.C.B. Mohr (Paul Siebeck) - Tübingen/Vandenhoeck & Ruprecht - Göttingen, 1963; Marcel PRELOT, *La science politique*, Presses universitaires de France - Paris, 1961 (l'introduction).

de l'Etat national (3). L'intégration européenne n'était étudiée dans son optique que dans une mesure extrêmement restreinte et s'offre aujourd'hui aux *political scientists* comme un vaste terrain d'exploration. L'analyse des problèmes particuliers, conforme à la spécificité de la science politique — dont le livre sur l'échec de la Communauté européenne de défense publié par R. Aron et D. Lerner est un modèle remarquable (4) —, l'essai d'ajustement théorique et méthodologique face au phénomène de l'intégration, comme le livre de D. Sidjanski (5), restent très rares.

L'examen de deux publications qui donnent ensemble un excellent panorama des recherches sur l'intégration européenne récemment entreprises de part et d'autre de l'Atlantique — *Recherches et études universitaires sur l'intégration européenne* (6) et *Etudes atlantiques* (7) — permet de voir d'une manière précise combien le nombre des travaux relatifs aux problèmes politiques est infime par rapport à ceux consacrés aux problèmes économiques, juridiques et autres. Deux conclusions en résultent encore : 1° les recherches consacrées à l'aspect politique de l'intégration sont plus nombreuses en Amérique qu'en Europe, ce qui ne peut pas surprendre pour autant que l'on connaisse la grande avance du Nouveau Monde sur le Vieux dans le développement autonome et fructueux de la science politique ; 2° en très grande partie, ces recherches se rangent dans la catégorie des *relations internationales* (considérées par bien des savants comme une discipline indépendante) et non pas dans celle de la *science politique* au sens restreint.

En Europe, le stade peu avancé des études sur les problèmes politiques de l'intégration correspond aux dimensions très limitées du cadre institutionnel qui devrait, par la nature des choses, constituer la base de ces études. Les facultés, instituts et centres qui réservent dans leur activité d'enseignement et de recherches une place particulière à ces problèmes sont si peu nombreux que nous pouvons tenter ici leur énumération approximative. De cette manière, la présentation des études en science politique au Collège d'Europe sera située dans l'ensemble des activités de ce genre, poursuivies à l'heure actuelle en Europe occidentale.

Faisons d'abord une revue générale selon les pays, pour parler ensuite des instituts européens spécialisés.

Dans les universités italiennes, les problèmes politiques de l'intégration européenne sont effleurés ici et là, dans l'enseignement d'autres sujets, mais aucune chaire, ni même aucun cours ne leur sont spécialement consacrés. D'ailleurs, il faut constater qu'en Italie, les cours universitaires sur les questions « européennes » sont très peu nombreux (7a).

Dans les universités de la République Fédérale, la situation est différente : environ cinquante cours y sont actuellement consacrés aux différentes questions de l'intégration européenne. Mais dans la mesure où l'on peut juger le contenu d'un cours par son titre inséré dans le programme universitaire, quatre seulement paraissent typiquement politiques, tandis que huit autres se situent dans les sphères d'intérêt commun à la science politique et au droit, à l'histoire, à la philosophie ou à l'économie.

En France, les cours « européens » des facultés de droit et des instituts d'études politiques sont, en grande majorité, purement juridiques ou économiques ; appartiennent, quelquefois, autant au domaine du droit qu'à celui de la science politique (institutions) ; sont, exceptionnellement, tout à fait voués aux questions politiques (cours sur « La politique d'unification européenne » et séminaire sur les « Problèmes de politique européenne » à l'Institut d'études politiques de Paris).

En Belgique, ce sont les Universités de Bruxelles et de Louvain qui ont inséré dans leurs programmes des cours sur les aspects politiques de l'intégration (depuis 1965, Louvain possède un Centre d'études européennes). En outre, l'Institut royal des relations internationales à Bruxelles leur réserve une place considérable dans ses conféren-

(3) Cf Jan BARENTS, *Political Science in Western Europe - A Trend Report*, Published under the auspices of the International Political Science Association, Stevens & Sons Limited - London, 1961 (pp. 18-19, 42).

(4) *La querelle de la CED, Essais d'analyse sociologique*, Armand Colin - Paris, 1956.

(5) *Dimensions européennes de la science politique*, R. Pichon et R. Durand-Auzias - Paris, 1963.

(6) Institut de la communauté européenne pour les études universitaires, Bruxelles, N° 1 (1963) et N° 2 (1965).

(7) L'Institut Atlantique, Boulogne-sur-Seine, N° 1/1964, N° 2/1964, N° 1/1965 et N° 2/1965.

(7a) Cf le livre d'Umberto GORI, *L'Università e la Comunità Europea*, Cedam - Padova, 1964 et sa brochure, *Organizzazione Internazionale e Comunità Europea - Problemi dell'insegnamento universitario*, Cedam - Padova, 1965.

ces et ses publications périodiques. En Grande-Bretagne, les Universités de Manchester, de Leicester et d'Edinburgh ont chacune un cours « européen » qui empiète sur le terrain de la science politique ; la *London School of Economics* dispense un cours sur la « Politique de l'intégration européenne » et partage avec l'Institut royal des affaires internationales la responsabilité d'un séminaire « européen » avancé, consacré dans une large mesure aux questions politiques ; la jeune Université de Sussex tend à devenir le centre britannique le plus important dans le domaine des études « européennes » avec, à l'heure actuelle, deux cours dédiés en partie aux aspects politiques de l'intégration.

Dans les instituts européens spécialisés d'enseignement et de recherches, les problèmes politiques ne sont pas sensiblement plus étudiés que dans les écoles supérieures et centres scientifiques à caractère général. En effet, la plupart de ces instituts ne réserve à ces problèmes aucune place dans leurs programmes, centrés surtout sur des questions économiques et juridiques.

En Italie, l'Institut universitaire d'études européennes à Turin — composé de deux sections, juridique et économique — offre, dans le cadre des études communes, quelques cours ayant pour objet des problèmes politiques. Le programme d'études européennes du Centre de Bologne de l'Université Johns Hopkins comporte, dans la section *Histoire et politique*, un cours voué aux « Processus de décisions et d'exécution dans les Communautés ».

A l'Institut universitaire d'études européennes à Genève, la plupart des sept cours prévus par le programme sont centrés sur des questions politiques ; tandis que certains d'entre eux sont marqués par une affinité traditionnelle pour l'histoire, celui sur les « Organisations européennes et groupes de pression » est caractéristique de l'orientation nouvelle de la science politique. Le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne apporte à l'ensemble des études européennes son imposante série de publications dont une partie touche aux problèmes politiques — pour ne citer en exemple que l'ouvrage de B. Dutoit (8) — bien qu'elle soit numériquement inférieure à celle consacrée aux questions économiques.

En France, les Centres européens universitaires de Nancy et de Strasbourg ont, respectivement,

un département de sciences politiques et une section de science politique. A Nancy, le programme change chaque année, en fonction du thème général prévu pour le Centre (en 1965-1966, il est consacré aux « Aspects contemporains de la démocratie en Europe »). A Strasbourg, les quatre cours « de base » sont axés sur les problèmes institutionnels et sur l'histoire des idées.

L'Institut européen des hautes études internationales à Nice, qui a ouvert ses portes en 1965, a inclus dans son programme quelques sujets politiques, notamment sur la théorie et la pratique du fédéralisme. A Luxembourg, le Centre international d'études et de recherches européennes, créé en 1964, prévoit l'insertion de problèmes politiques dans les brefs cycles de cours postuniversitaires qu'il organise.

Le *Forschungsinstitut für Politische Wissenschaft und Europäische Fragen* de l'Université de Cologne déploie une activité dans le domaine de la science politique sous la forme de séries de publications — dont les livres de W. Kaltefleiter et de G. Zellentin peuvent servir d'exemples (9) — et, dans une mesure relativement moins importante, sous la forme de l'enseignement. En Hollande, l'*Europa Instituut* de l'Université d'Amsterdam a entrepris une enquête sur la démocratisation des institutions européennes sous deux aspects : du Parlement européen et des groupes de pression dans la CEE. Le groupe de travail chargé de cette enquête a récemment rendu public le premier résultat de ses investigations sous la forme d'un texte néerlandais imprimé et d'un texte français ronéotypé (10).

L'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles possède une Section politique — à côté de celles juridique et économique — qui dispense un nombre considérable de cours, parmi lesquels ceux à caractère politique (« Les grands courants de la pensée politique contempo-

(8) *L'Union soviétique face à l'intégration européenne*, Centre de recherches européennes - Ecole des HEC - Université de Lausanne, 1964.

(9) *Funktion und Verantwortung in Europäischen Organisationen et Die Kommunisten und die Einigung Europas*, respectivement. Les deux ouvrages parus chez Athenäum Verlag - Frankfurt/M., 1964.

(10) *Pressiegroepen in de EEG*, Europa Instituut, Universiteit van Amsterdam, A.E.E. Kluwer-Deventer, 1965; *Les groupes de pression dans la CEE*, Europa Instituut, Université d'Amsterdam, 1965.

raine en Europe », « Méthodes d'intégration politique » et le séminaire « Problèmes politiques européens ») voisinent avec d'autres du domaine des institutions, de l'histoire, du droit, de l'économie, des relations internationales et de la géographie. Les recherches entreprises par la Section ont pour but de déterminer l'importance du Comité économique et social au sein des Communautés européennes. Situé aussi dans la capitale de la Belgique, le Centre national d'étude des problèmes de sociologie et d'économie européennes — dont le nom semble exclure la préoccupation des questions propres à la science politique — poursuit, en réalité, des recherches très importantes du point de vue de cette discipline, notamment sur l'attitude des partis, des syndicats et des organisations patronales belges devant l'intégration européenne (10a). Le Centre européen d'études et d'information à Anvers a également entrepris des travaux relatifs aux aspects politiques de l'intégration, comme en témoigne une brochure récemment publiée (10b).

Il existe enfin au Collège d'Europe une Section de science politique dont il sera question plus bas.

Objectifs.

Une tendance se manifeste depuis quelque temps, surtout dans les pays où les sciences sociales ont fait un grand progrès, à ne plus considérer — comme on le fit pendant des siècles — que la formation juridique est la meilleure préparation à la fonction publique et à d'autres activités de la vie publique. On arrive à la conclusion que l'étude du droit et la connaissance des normes — ou, en simplifiant, de *ce qui devrait être* — sont pour l'exercice de maintes professions (en dehors, évidemment, de celles purement juridiques) moins importantes que la connaissance de *ce qui est*. Or, comme le dit William A. Robson, « la science politique est devenue beaucoup plus réaliste au cours de ces dernières années. Elle s'intéresse moins à la structure théorique du gouvernement et davantage à son fonctionnement effectif; elle s'occupe moins du pouvoir en soi que de l'usage qui en est fait » (11). Par conséquent, les candidats à la fonction publique nationale et internationale qui ont une formation en science politique sont de plus en plus appréciés, de même que ceux ayant une formation en d'autres sciences sociales (12).

Le Collège d'Europe tire-t-il de cette évolution la conclusion que sa Section de science politique doit se donner pour but la formation de fonctionnaires pour des administrations, notamment européennes ?

Non pas, car le Collège d'Europe n'a jamais voulu être une *école de fonctionnaires*. Il se félicite de ce que la formation qu'il donne à ses étudiants ait aidé un grand nombre d'entre eux à faire carrière dans le service public national et international, mais il ne voit pas là son objectif essentiel. Celui-ci consiste à dispenser *l'éducation*. Ainsi, la Section de science politique n'a pas la moindre difficulté à donner à son travail l'orientation qui est chère à la plupart de ceux qui cultivent et enseignent la science politique et que William A. Robson esquisse dans le volume publié par l'UNESCO : « Notre conclusion générale est la suivante : bien que la science politique doive être à bon droit considérée comme un sujet d'étude utile dans la préparation à de nombreuses professions, ... le rôle de l'université n'en est pas moins de l'enseigner comme discipline de culture générale et non comme élément d'une formation professionnelle » (13).

La Section de science politique considère comme son but principal d'ouvrir l'esprit des étudiants sur des horizons européens, de stimuler leur sens critique et leur aptitude à juger, de leur donner une quantité de connaissances et, surtout, l'équipement théorique et méthodologique pour saisir et résoudre les problèmes auxquels ils seront confrontés dans leurs multiples activités futures.

Quoiqu'elle ait un objectif de nature essentiellement intellectuelle et « formelle », la Section, de même que le Collège, atteint néanmoins indirectement un autre but : le progrès du « civisme européen ». La démocratie et l'intégration européenne réalisées dans la démocratie étant des phénomènes politiques très difficiles à manier, à préserver et

(10a) Le livre de Nicole LOEB fait part des premiers résultats de ces recherches: *Le patronat industriel belge et la CEE*, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1965.

(11) *Sociaal- economische belangengroepen en Europese besluitvorming*, Europees Studie- en Informatiecentrum - Antwerpen, 1965.

(12) *Les sciences sociales dans l'enseignement supérieur: science politique*, rapport rédigé par... pour l'Association internationale de science politique, UNESCO - Paris, 1955 (p. 21).

(13) Cf *ibid.*, p. 50.

(14) *Ibid.*, p. 54. Cf aussi pp. 47, 51-53, 122, 220-221.

à faire progresser, elles ne peuvent — l'une et l'autre — que profiter de ce que, chaque année, un groupe de *postgraduates* accroissent leur compétence à les comprendre et — s'ils le veulent — à les servir.

L'éducation que les étudiants de science politique reçoivent au Collège est strictement définie et limitée. On peut déplorer la spécialisation, parfois excessive, des écoles et des instituts, qui, de nos jours, fait disparaître l'idée prestigieuse de l'*universitas* — et il faut y chercher remède — mais face au devoir d'une analyse sérieuse, on ne peut que limiter son objectif et concentrer ses efforts. Ou alors, on risque de s'engager dans des discussions peu profondes et peu instructives pour les étudiants — sinon carrément démoralisantes — par leur manque de cohésion et de discipline intellectuelle.

Par conséquent, le sujet d'études de la Section de science politique se restreint aux aspects politiques de l'intégration européenne. Au reproche éventuel d'un non-spécialiste que ce sujet est bien mince vu l'absence presque totale de l'*intégration politique* de l'Europe, contrastant avec le progrès de l'*intégration économique*, on pourrait répondre en citant une opinion de Jean Meynaud. En parlant de la Communauté européenne, il observe : « En effet, celle-ci, tout en ne possédant qu'un appareil partiel, exerce, selon un procédé politique, certains pouvoirs dans le domaine économique. Il est hors de doute que le fondement de ce pouvoir, même limité, est une volonté politique » (14). L'intégration politique n'est donc que l'un des aspects politiques de l'intégration européenne. Mais, évidemment, c'est un aspect d'une très grande portée et les études en science politique au Collège visent à donner plus de précision à l'idée de l'intégration politique, à faire plus de lumière sur les alternatives et les stades successifs de sa réalisation future. Ce côté du travail éducatif nous paraît important parce que nous croyons, avec Bertrand de Jouvenel, qu'« Expliquer et prévoir, c'est l'objet de toute science et de la science politique en tant qu'elle est science ; car quant à regarder comme scientifique la simple collecte de faits, c'est une attitude de philatéliste et non de savant » (15).

Enfin, il faut dire pour terminer cette esquisse des objectifs vers lesquels convergent les études en science politique au Collège que celles-ci tendent à contribuer à ce que la science politique

dépasse le cadre de l'Etat-nation qui a, jusqu'à présent, limité ses horizons. En fixant nos intérêts et nos discussions sur des problèmes qui franchissent les frontières nationales, nous aimerions précipiter l'arrivée du jour où il sera possible de parler, de plein droit, non pas de la science politique en Europe, mais de la *science politique européenne*.

Les étudiants : variété des formations.

Malgré la politique générale du Collège selon laquelle ses étudiants doivent avoir reçu une formation universitaire antérieure qui corresponde au caractère de la Section dans laquelle ils entrent, la Section de science politique accueille toujours quelques jeunes gens qui ont étudié d'autres disciplines sociales ou humaines. Il n'y a là rien de surprenant étant donné que, dans beaucoup de pays, les études en science politique sont encore inexistantes et que, dans beaucoup d'autres, elles ne sont qu'au début de leur développement autonome.

Mais les licenciés, diplômés, *bachelors of arts*, *masters of arts* et docteurs en science politique sont, tout de même, en majorité dans la Section. On ne doit pas, pourtant, penser que leur formation les rapproche sensiblement par-dessus les différences de nationalité. En effet, le caractère des études en science politique varie énormément selon les pays. Et pour celui qui a le devoir, agréable mais difficile, de diriger les études de ces jeunes universitaires, il est fascinant de percevoir à travers leur formation la grande distance qui sépare le climat spirituel et les orientations intellectuelles des universités des divers pays occidentaux.

Le sujet est tellement intéressant qu'il mérite d'être regardé d'un peu plus près. Prenons comme point de référence le bagage de connaissances avec lequel arrive au Collège un Italien, docteur non pas en science politique mais *en sciences politiques* (tous les étudiants italiens avec qui j'ai travaillé possédaient ce titre prestigieux). Le dossier que j'ai établi sur les programmes des études en science politique se rapporte aux universités italiennes d'où « provenaient », ces dernières années, les

(15) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, « Science politique et intégration européenne », publié comme numéro de Janvier-mars 1965 du *Bulletin du Centre européen de la culture* (p. 20).

(16) *De la politique pure*, Calmann-Lévy - Paris, 1963 (p. 10).

candidats au Collège : Rome, Florence, Naples, Pérouse et Cagliari — échantillon bien représentatif, étant donné une assez grande uniformité des programmes universitaires en Italie, comme dans d'autres pays où l'influence de l'État prévaut dans le domaine de l'éducation.

Le *dottore* a étudié de 21 à 29 sujets. L'écart parmi les universités en ce qui concerne le nombre des matières est, en réalité, moins grand que ces chiffres peuvent le suggérer parce que le dernier résulte de la division de certaines matières en deux parties et de la décision de l'étudiant d'étudier trois langues étrangères au lieu de deux obligatoires. Toutefois, le nombre des sujets qu'un non-Italien pourrait qualifier de *politiques* oscille entre quatre (Cagliari) et six (Rome, Florence, Pérouse), à condition d'employer un critère assez extensible pour distinguer ce qui est *politique*. A Cagliari, par exemple, deux sujets appartiennent davantage au domaine de la science politique — « Théorie de l'État » (*Dottrina dello Stato*) et « Histoire des doctrines politiques » — que deux autres qui empiètent sur le terrain d'autres disciplines : « Géographie politique et économique » et « Histoire et institutions des pays afro-asiatiques ».

Nous retrouvons les trois premiers de ces quatre sujets dans le programme de toutes les universités italiennes dont il est ici question ; le quatrième n'existe qu'à Rome et Florence. Dans cette dernière université, sont donnés en plus deux cours éminemment politiques : « Science de la politique » (*Scienza della politica*) et « Histoire des institutions politiques ».

Ce dernier cours, professé à Rome sous exactement le même titre, apparaît à Pérouse plus fortement teinté d'histoire : « Histoire et institutions politiques ». Un autre cours du même genre est inscrit aux programmes de Pérouse, de Rome et de Naples : « Histoire et politique coloniales ». Au sujet « Histoire des traités et politique internationale » — situé aux frontières de la science politique (ou des relations internationales, d'après certains savants) et du droit international — qui est le même à Pérouse, Rome et Naples, correspond à Florence un cours apparenté mais entrant tout à fait dans le domaine du droit : « Histoire des traités et institutions du droit international ».

Le nombre de sujets purement juridiques, inclus

dans les programmes italiens d'études politiques, surpasse celui des cours que l'on peut — même en employant un critère extensible — caractériser de politiques. Il va de six à Rome, sept à Pérouse, huit à Naples et Cagliari jusqu'à dix à Florence. Parmi ces sujets, quelques-uns présentent un intérêt pour le *political scientist* : « Institutions du droit public » ; « Droit constitutionnel » ; « Droit public comparé » ; « Droit international public » ; « Droit diplomatique et consulaire » ; « Droit parlementaire » ; « Droit administratif ». Mais il en est d'autres dont on voit moins clairement l'affinité pour la science politique, par exemple : « Droit du travail » ; « Droit canon » ; « Institutions du droit privé » ; « Droit privé comparé » ; « Législation bancaire ».

A côté de ce nombre imposant de sujets juridiques, les programmes italiens d'études politiques comptent quatre ou cinq cours économiques (parmi lesquels j'inclus la statistique), un sujet historique (*Storia moderna*), la sociologie (absente, toutefois, à Naples et à Pérouse), au moins deux langues étrangères (« Langue et culture » à Florence) et, ici et là, un sujet qui constitue une composante locale et isolée du programme, telle la psychologie à Cagliari.

Une orientation des études en science politique qui contraste d'une manière particulièrement frappante avec celle caractérisée ci-dessus doit être cherchée dans les universités et *colleges* américains. Là, il n'y a pas d'uniformité. Les établissements d'enseignement supérieur — libres, dans leur immense majorité, de l'intervention des pouvoirs publics — offrent une étonnante variété de programmes et de méthodes. En outre, l'étudiant y dispose d'une grande marge de liberté dans l'établissement de son programme d'études individuel. Par conséquent, les combinaisons de cours suivis dans le même département de la même école supérieure pour obtenir le même diplôme diffèrent considérablement, surtout dans de grandes universités où les étudiants ont le choix parmi les dizaines de cours offerts dans chaque discipline.

Une analyse détaillée des *records* de nombreux Américains — *bachelors of arts* et *masters of arts* en science politique, en *government* et en relations internationales — que le Collège d'Europe a reçu, dépasserait, de loin, le cadre du présent essai. Toutefois, dans la diversité de ces *records*, on distingue quelques traits communs qui peuvent

être signalés. D'abord, les sujets juridiques y sont peu nombreux. La composition des études en relations internationales inclut normalement un seul cours juridique — droit international — dans un nombre total qui oscille, dans la plupart des cas, entre seize et vingt. Sur les listes de cours suivis dans les départements de science politique et ceux de *government*, il n'y a souvent aucun cours juridique ; s'il y en a un, il est toujours de droit public (droit constitutionnel, surtout).

Parmi les nombreux sujets politiques, ceux dont le titre comporte le nom *théorie* ou l'adjectif *théorique* sont rarement consacrés à une revue des idées du passé — comme c'est habituel dans plusieurs pays d'Europe — et plutôt caractérisés par une orientation systématique fortement influencée par la sociologie et la psychologie modernes. Quelques titres de cours, peu orthodoxes en comparaison avec ceux des programmes des universités européennes, peuvent donner une certaine idée des connaissances et de l'orientation intellectuelle générale que les diplômés américains apportent au Collège : *Dynamics of Modern Government* ; *The Process of Government* ; *Political and Social Forces* ; *Workshop of American Politics* ; *Administrative Behavior* ; *Public Opinion and Behavior* ; *The Media of Public Opinion and Propaganda* ; *Politics of Pressure Groups* ; *Techniques of Conflict* ; *Ideological Factors in International Politics* ; *World Politics — Power, Ideas and Myths*.

Un nombre considérable de cours politiques est organisé selon le critère géographique (*Area Studies*), comme : *Government and Politics of South-east Asia* ; *Problems of European Politics*.

En dehors d'un certain minimum prescrit de sujets appartenant directement à son domaine principal d'études (*major*), l'étudiant américain est entièrement libre d'en choisir d'autres pour compléter le nombre total indispensable à l'acquisition du diplôme. Il en résulte qu'à côté de sujets apparentés au *major* — comme l'économie, l'histoire ou la sociologie — on trouve dans des programmes individuels des ingrédients plutôt surprenants pour un Européen : les sciences, la littérature, l'art, l'éthique, la religion.

On peut remarquer ici que chez les Européens, c'est la formation des Français — diplômés des instituts d'études politiques — qui, relativement (il faut bien souligner cet adverbe), rappelle le plus

la spécificité des études politiques en Amérique, notamment leur orientation sociologique. Mais, d'autre part, on ne peut pas manquer d'observer que les instituts français — surtout ceux de province — présentent des traits qui les rapprochent, dans une certaine mesure, du modèle italien, telle la place considérable réservée aux sujets juridiques ou teintés de droit.

Les Anglais (mes remarques se limitent au programme *PPE* d'Oxford, car le hasard veut que tous les *political scientists* anglais que le Collège a reçus vissent de là) ajoutent à la diversité collégiale une formation profondément influencée par l'histoire et la philosophie. Parmi les sujets étudiés — dont le nombre nécessaire pour obtenir le diplôme est nettement inférieur à celui dans d'autres pays et oscille autour de dix — on remarque des titres comme : *Political theory from Hobbes* ; *Moral and Political Philosophy* ; *General Philosophy* ; *Political History since 1867* ; *British Politics and Government from 1815*.

Dans ce domaine essentiellement historico-philosophique, quelque place est tout de même accordée aux problèmes institutionnels (par exemple, *Political Institutions — France, U.S.A., Britain, U.S.S.R.*) et l'orientation sociologique se fait un chemin (*The Political Framework — Pressure Groups, Parties, Public Opinion*). Quelques sujets économiques complètent chaque programme individuel d'études.

Le *magister* en science politique norvégien vient au Collège après avoir terminé des études qui ressemblent à celles d'Oxford par le nombre restreint de sujets étudiés et comportent un cours apparenté à la *Dottrina dello Stato* italienne (*Statsvitenskap Grunnfag*) et deux dont l'originalité et l'importance méritent qu'ils soient mentionnés : « Méthodes de recherches sociologiques » et « Méthodes de recherches historiques ».

Nous pourrions prolonger l'analyse des formations avec lesquelles les étudiants de différentes nationalités, diplômés en science politique, arrivent à Bruges. Mais les paragraphes précédents suffisent pour démontrer la grande variété de ces formations.

Toutefois, la diversité de la préparation des candidats au Collège d'Europe ne s'arrête pas là. Certains étudiants ont directement étudié les questions relatives à l'intégration européenne (pour ne

citer en exemple que deux cours : « Marché Commun » à l'Université américaine *Brandeis* et « Les théories de l'intégration » à l'Université d'Oslo), d'autres ont eu quelques contacts avec ces questions dans la mesure où elles ont été abordées dans des cours consacrés principalement à d'autres thèmes ; certains, enfin, ne les ont jamais étudiées.

En outre, comme nous l'avons signalé plus haut, comptent toujours parmi les étudiants de la Section de science politique quelques jeunes gens qui ont une formation dans d'autres disciplines, surtout en histoire et en sociologie. Il nous paraît que cet état de choses n'est nullement à déplorer, tout en mettant à part le fait qu'il n'y ait pas encore beaucoup de *political scientists* en Europe. En ce qui concerne la formation historique, son pivot demeure l'histoire politique — malgré tous les changements qu'ont subis récemment l'organisation et l'orientation des études historiques dans de nombreux pays — et, par conséquent, elle assure un fond de connaissances sur lequel les études politiques, même au niveau postuniversitaire, peuvent bien être basées. Les sociologues apportent une compréhension de la structure et de la dynamique des groupes sociaux — c'est-à-dire du milieu dans lequel s'exerce l'activité politique — et un équipement méthodologique de plus en plus apprécié dans la science politique. Il n'est donc pas douteux que leur formation puisse constituer un bon tremplin pour des études politiques.

On peut, d'ailleurs, rappeler dans ce contexte qu'en Amérique, les études au niveau *postgraduate* dans le domaine des sciences sociales et humaines sont ouvertes non seulement aux *undergraduates* formés dans la même discipline mais, pratiquement, à ceux de toutes les autres. On ne se demande pas par quel exercice le candidat a développé son esprit, mais s'il a développé son esprit. Il y a plusieurs années, dans le séminaire historique avancé du professeur Arthur Schlesinger Jr. à Harvard — auquel participait l'auteur de ces lignes — la meilleure dissertation, couronnée par un prix spécial de l'Université, fut écrite par un étudiant qui avait fait ses études *undergraduate* en physique. Peut-être, les universités américaines ouvrent-elles un peu trop largement les portes des études avancées. Mais, dans le cas particulier des études politiques, il n'y a pas de doute qu'à côté des diplômés en science politique puissent y être également admis ceux formés dans plusieurs autres disciplines socia-

les et humaines. William A. Robson remarque à juste titre : « La science politique, en effet, ne repose pas, comme les mathématiques ou la physique, sur une technique difficile qu'il faudrait acquérir dans la prime jeunesse » (17).

Outre le fait que l'on comprenne par science politique des choses bien différentes dans divers pays et qu'aux *political scientists* se joignent des étudiants formés dans d'autres disciplines, la diversité du corps étudiant provient encore d'autres sources. Les jeunes universitaires apportent avec eux au Collège une marque très nette du climat intellectuel de leurs pays respectifs. Les uns ont une tendance au raisonnement abstrait, les autres au pragmatisme ; les uns (tels les Anglais et les Américains) ont une grande facilité à s'exprimer très correctement par écrit tandis que, pour d'autres, cela présente, parfois, des difficultés considérables ; les uns emploient le langage courant, les autres — les Américains, pour être précis — un langage imprégné du jargon de la sociologie et de la psychologie freudienne.

Une des observations de celui qui dirige le travail d'un groupe étudiant si diversifié mérite encore d'être mise en relief : que la situation d'un jeune homme ayant pour tâche d'étudier la science politique est dépendante du caractère de la vie politique de son pays. On peut constater, en généralisant, que la facilité et l'efficacité dans ses études sont proportionnelles à l'ancienneté de la tradition démocratique de son pays, à la qualité de la presse et de la littérature politiques qui y sont publiées, à la liberté et au niveau des discussions politiques qui y ont lieu.

Le corps enseignant.

La composition du corps enseignant ressemble à celle de l'estudiantin, en premier lieu, par son caractère international. Pour en donner un exemple, en 1965-1966, les cours destinés aux étudiants de science politique sont assurés par des représentants de neuf nationalités. Parmi les Européens, figurent, outre des continentaux, des Anglais et des Scandinaves. À côté d'eux, se tient chaque année un *visiting professor* américain. Par conséquent plusieurs manières de penser, plusieurs traditions spirituelles et universitaires sont représen-

(17) *Op. cit.*, p. 100.

tées dans l'enseignement que dispense la Section de science politique.

Certains de ces professeurs se sont spécialisés en science politique dès leurs études universitaires; d'autres ont tourné leur intérêt vers cette discipline après avoir travaillé dans d'autres domaines. Il n'y a là rien de surprenant. La science politique est encore « jeune » et — comme le dit Bertrand de Jouvenel — « Cette discipline a été instaurée par des immigrants de la philosophie, de la théologie, du droit et, plus tard, de la sociologie et de l'économie... » (18).

Considérant le corps enseignant d'un autre point de vue, on y distingue des *professeurs* — dont le seul champ d'activité est l'école supérieure — et des *praticiens* qui enseignent en marge d'une autre activité principale et sur le thème de cette autre activité. Parmi les premiers, certains se consacrent entièrement au Collège, comme M. le Recteur H. Brugmans, tandis que d'autres cumulent leurs charges au Collège avec un professorat dans une université nationale, pour ne citer en exemple que M. Roy Pryce de l'Université de Sussex. Les *praticiens* sont, dans leur majorité des fonctionnaires européens, tel M. A.M. Robertson, chef de la Direction des Droits de l'Homme au Conseil de l'Europe, qui traite, pour les étudiants de toutes les Sections du Collège, des Organisations européennes.

Entre ces deux groupes d'enseignants, s'en situe un troisième : celui des *professeurs* qui exercent aussi des fonctions dans l'administration ou dans la magistrature. Par exemple, M. G. Leibholz, professeur à Göttingen et à Bruges, est également juge à la Cour constitutionnelle de la République Fédérale Allemande. Il faut ajouter que même parmi les conférenciers de la Section qui, aujourd'hui, se consacrent exclusivement à l'enseignement et à la recherche, quelques-uns — comme M. Roy Pryce et l'auteur de ces lignes — ont plusieurs années d'expérience dans la fonction publique internationale.

Ainsi, la place que la Section de science politique réserve dans son programme à l'apport de conférenciers que l'on peut considérer, au moins partiellement, comme des *praticiens* est assez large. C'est un arrangement auquel les facultés et instituts d'études politiques adhèrent de plus en plus. L'enseignement de personnes ayant non

seulement une connaissance théorique, mais aussi une grande expérience pratique dans le domaine qu'elles présentent aux étudiants, pouvant se référer aux exemples de leur activité quotidienne, se révèle très fructueux car il soulève l'intérêt de l'audience d'une façon particulièrement vive. Il constitue certainement dans les études politiques un complément très valable — sinon indispensable — à celui donné par les *professeurs*.

Le Collège assure aussi à ses étudiants un contact avec des *praticiens* en invitant d'éminentes personnalités de la vie publique à parler devant la communauté collégiale sur des problèmes concernant leurs responsabilités particulières (conférences des « Témoins de notre temps »). De cette manière, chaque Promotion a l'occasion de discuter des questions européennes avec de hauts fonctionnaires des Communautés, des parlementaires, des diplomates, des membres des gouvernements nationaux. Les rencontres avec ces personnalités — très instructives pour tous les étudiants du Collège — ont, évidemment, une valeur toute particulière pour ceux qui poursuivent des études politiques.

Disons aussi pour donner un dernier trait de plume à ce bref tableau du corps enseignant que celui-ci est, bien sûr, hétérogène en ce qui concerne ses options politiques, mais uni quant à l'idée que l'intégration de l'Europe représente un objectif essentiel de notre temps. Ce minimum de consensus n'est que normal : il serait, en effet, curieux que le Collège d'Europe attirât des gens opposés à l'intégration ou méfiants à son égard. Ce fait n'est nullement secret pour les étudiants. Mais nous ne pensons pas qu'il implique quelque chose de préjudiciable car — comme le dit William A. Robson, dans son volume publié par l'UNESCO — « nous croyons qu'il n'y a que deux sortes de spécialistes de la science politique : ceux qui ont conscience de leurs propres tendances politiques et ceux pour qui celles-ci demeurent inconscientes. Ces derniers sont beaucoup plus dangereux que les autres pour les étudiants qui cherchent à acquérir des connaissances politiques valables et à former leur jugement en ce domaine » (19). L'adhésion des enseignants à l'idée de l'in-

(18) *Op. cit.*, p. 11. Cf aussi William A. ROBSON, *op. cit.*, pp. 26, 99 et 248.

(19) *Op. cit.*, p. 127.

tégration ne limite pas la liberté de discussion. Celle-ci reste totale : chaque objection de l'étudiant, chaque jugement de valeur différent — résultant d'une optique propre à une autre civilisation ou à une idéologie particulière, par exemple communiste — sont écoutés attentivement et discutés. Bien plus, le Collège essaie de faciliter la cristallisation des opinions opposées à l'idée de l'intégration européenne, en invitant, par exemple, des *Témoins de notre temps* « anti-européens » ; en fournissant aux étudiants *L'Humanité* de pair avec *Le Monde*, *The New York Times* et d'autres journaux destinés à leur lecture quotidienne ; en rendant accessible, dans sa bibliothèque, une collection quasi complète de la littérature hostile à l'intégration, qu'elle vienne de l'Est ou soit produite en Europe occidentale.

Il en est ainsi car on croit au Collège que l'idée d'intégration européenne ne peut sortir que renforcée d'une controverse d'opinions, mais aussi parce qu'on y est prêt à rectifier ou à changer ses vues — qui ne sont nullement des dogmes — si l'on est convaincu par une discussion et parce qu'on veut s'y instruire continuellement et par là, approfondir ses analyses et ses conclusions.

L'orientation générale des travaux.

Pour caractériser le plus brièvement possible l'orientation des études politiques au Collège, on pourrait dire qu'elles consistent à donner une application pratique à la maxime de Francis Bacon que « Lire rend l'esprit substantiel ; causer, l'esprit vif ; écrire, l'esprit précis... ».

Les cours ne tiennent pas une place très large dans le programme général d'enseignement. Le nombre total d'heures qui leur est consacré par année académique ne dépasse pas 220, chiffre assez modeste en comparaison avec ceux correspondants dans d'autres instituts et facultés. Mais un nombre de cours trop élevé aurait non seulement un effet préjudiciable sur la capacité des étudiants à lire et à écrire — deux fonctions auxquelles le Collège accorde une grande importance — mais aussi diminuerait la signification des cours eux-mêmes, car il est évident pour des pédagogues que l'attention et la réceptivité de l'étudiant décroissent proportionnellement à l'augmentation du nombre des cours.

Les cours sont plutôt conçus comme une intro-

duction à la lecture et à la méthode, comme un stimulant à une activité intellectuelle indépendante que comme un exposé des faits. Ce rôle des cours est particulièrement accentué lorsque leur correspondent des groupes de travail dont la tâche essentielle est d'aider les étudiants à préparer un mémoire (*paper*). La Section de science politique comptent deux groupes de travail. Les étudiants en choisissent un, le Collège demandant de chacun d'eux un seul mémoire qui doit, toutefois, répondre à des exigences assez élevées. Certes, l'une des fonctions du mémoire est celle d'un exercice qui constitue un élément important dans l'appréciation du travail de chaque étudiant, à la fin de l'année académique. Mais le Collège exige que la seconde de ses fonctions soit celle d'une contribution originale aux études européennes. Celles-ci — et, en particulier, les études européennes en science politique — représentent un domaine peu exploré et réclament l'initiative des chercheurs.

Ses étudiants étant tous diplômés d'université, le Collège croit que leur intérêt, leur énergie et leur compétence ne doivent pas seulement être orientés vers ce domaine mais encore s'exprimer sous forme d'études sérieuses et utiles au progrès des disciplines auxquelles elles appartiennent. Cette politique, adoptée il y a quelques temps, sera de plus en plus accentuée à l'avenir. Mais sur le terrain de la science politique qui nous intéresse ici tout particulièrement, elle a déjà donné des résultats encourageants. Certains mémoires — traitant, par exemple, des groupes de pression — sont recherchés par des spécialistes et cités dans leurs ouvrages.

Les cours donnés dans la Section, qu'ils soient ou non prolongés par un groupe de travail, prennent souvent la forme d'un dialogue entre le professeur et les étudiants. Cela est facile car le nombre d'étudiants de la Section ne dépasse pas la vingtaine. Ce style de travail, caractérisé par un contact étroit et facile entre le professeur et les étudiants, fait que la Section participe, dans la mesure de ses modestes possibilités, aux efforts visant à un renouveau de l'enseignement supérieur, atteint par la sclérose et l'inefficacité là où son évolution l'a conduit à des facultés-mammouths dans lesquelles le monologue *ex cathedra* devient inévitablement la forme prédominante, sinon unique, de l'instruction.

Dans son livre sur l'état de la science politique

en Europe occidentale, Jan Barents a écrit : « Chacun qui a eu l'étrange privilège d'enseigner à des centaines et des centaines d'étudiants sait ce que signifie réellement labourer le sable » (20). Ayant eu cet « étrange privilège » avant de travailler avec un petit groupe d'étudiants au Collège d'Europe, je suis entièrement d'accord avec Barents dans la mesure où « labourer le sable » signifie que cet enseignement est inefficace ; mais je ne le suis pas pour autant que son image implique aussi — comme le contexte permet de le présager — l'idée qu'un très grand nombre d'étudiants donne énormément de travail au professeur. Je suis convaincu que lorsque celui-ci peut s'acquitter de sa tâche par un monologue prononcé devant un auditoire immense, son fardeau de travail pédagogique est beaucoup moins lourd — sauf, évidemment, pendant la période des examens — que lorsque, face à un petit nombre d'étudiants, il veut leur faire apprendre quelque chose par un dialogue, par une direction systématique et un contrôle effectif de leur travail.

Le fait que l'enseignement au Collège soit dispensé en anglais et en français présente un avantage pour les études politiques car il implique l'exploration de la littérature dans ces deux langues, c'est-à-dire de celle qui a joué un rôle très important dans le développement de la science politique. En dehors des avantages purement « professionnels », le travail en anglais et en français — langues toutes deux étrangères à la plupart des étudiants — favorise l'élargissement de leurs horizons et « l'ouverture européenne ». Celle-ci est également facilitée par le fait que, pour une quasi totalité des *postgraduates* du Collège, les études à Bruges sont des études à l'étranger, que la majorité de leurs professeurs et de leurs collègues sont d'une autre nationalité que la leur et offrent une variété de manières de penser, d'attitudes et de réactions. Cette expérience d'un nouveau milieu et d'un nouveau climat ajoute au contenu de l'enseignement et aide à accéder à une nouvelle dimension de la pensée — l'europpéenne.

Le système du « Tutorial ».

En dehors des cours, les étudiants de la Section de science politique suivent un programme de travail que l'on appelle au Collège le *tutorial*, tout en étant conscient de la différence entre celui-ci et le système d'enseignement désigné par ce terme et

associé aux universités d'Oxford et de Cambridge où il est pratiqué depuis des siècles. L'instauration de ce programme s'est imposé, il y a quelques temps, vu que plusieurs professeurs — ayant leur occupation principale dans les universités ou dans des organisations européennes — donnaient leurs cours à des intervalles parfois assez longs et qu'il s'agissait de trouver un moyen pour assurer le progrès systématique des études pendant ces intervalles. On a trouvé ce moyen en confiant la responsabilité pour l'ensemble du travail intellectuel des étudiants de la Section à un membre du corps enseignant résidant à Bruges. A l'heure actuelle, les cours en science politique sont donnés plus régulièrement qu'auparavant, mais il en reste encore quelques-uns — dispensés par des conférenciers venant de l'étranger — qui sont groupés en séries condensées, séparées par des périodes de plusieurs semaines. En conséquence, la fonction d'assurer la continuité du travail des étudiants et sa répartition égale pendant toute l'année académique reste toujours une des tâches du *tutor*. Il la remplit en organisant avec les étudiants de fréquentes rencontres pendant lesquelles ceux-ci doivent fournir des rapports sur le progrès, les problèmes et les difficultés de leur travail. Ces *tutorials* servent aussi à donner aux étudiants les indications bibliographiques, méthodologiques et autres qui peuvent leur être nécessaires.

Mais l'étendue du *tutorial* ne se limite pas à la surveillance du travail assigné par les professeurs. Les conditions et les exigences des études politiques au Collège ont graduellement affecté au *tutorial* tout un domaine d'activité pédagogique autonome, parallèle et complémentaire à celle poursuivie dans les cours et les groupes de travail.

Les professeurs, obligés d'exposer leurs sujets particuliers dans un nombre d'heures limité, ne sont généralement pas en mesure de situer ces sujets dans la perspective globale de la science politique et des études européennes, ni d'entreprendre la transformation de leur auditoire multinational en un groupe dont l'hétérogénéité ne serait pas une source de confusion et d'inefficacité mais un facteur d'enrichissement mutuel. Pourtant, cela est indispensable et est donc devenu l'un des objectifs du *tutorial*.

(20) *Op. cit.*, p. 16.

Pour établir le dénominateur commun, il faut d'abord parler de la science politique, ses limites, sa composition, ses méthodes. Une telle opération est d'autant plus nécessaire que la Section compte des représentants d'autres sciences sociales et humaines et que même certains étudiants formés antérieurement en science politique, mais ayant étudié des matières particulières sans entrer dans des questions théoriques et méthodologiques, montrent une grande perplexité devant ce problème. Parmi les étudiants qui participent activement à cette discussion et avancent des définitions, apparaît toujours une grande différence de vues. Alors, le *tutor* trouve la liste de matières de la science politique établie par le comité d'experts de l'UNESCO très utile pour fixer une plate-forme de travail acceptable pour tous. Dans le débat sur la science politique — l'expérience prouve qu'il est toujours animé — il ne s'agit pas, évidemment, d'imposer une définition aux étudiants, mais plutôt de réveiller et de stimuler leur réflexion à ce sujet; de rendre relatif le bagage intellectuel apporté du pays natal et, par là, découvrir une nouvelle perspective pour l'esprit; de situer les questions traitées par les professeurs dans le contexte plus large de la discipline dont elles font partie.

Ce débat est complété par une discussion sur la position et la spécificité de la science politique parmi d'autres sciences sociales, et sur la différence de ses méthodes par rapport à celles de disciplines « voisines », comme le droit, l'économie ou l'histoire.

Une science politique européenne existe-t-elle ?

L'étape suivante du *tutorial* est consacrée au rôle de la science politique en tant que composante des études européennes. Certains étudiants voient mal comment il peut y avoir une science politique européenne étant donné la définition de l'objet de la science politique qu'ils ont apprise et à laquelle ils se sont habitués dans leur pays natal.

Le problème est intéressant et mérite d'être vu de plus près. En effet, de nombreux écrivains et professeurs de science politique partagent l'opinion de Jean Dabin que « la science politique est et ne peut être que la science de l'Etat... Elle a un objet spécifique parfaitement distinct, à savoir l'Etat... l'Etat n'est-il pas toujours présent parmi nous, plus

présent que jamais, par conséquent objet d'étude ? » (21). Cette thèse, certes, a été depuis longtemps contestée par certains savants. Dans son étude, publiée dans les années trente mais qui n'a rien perdu de sa valeur, Hermann Heller écrivait : « Parallèlement à la science politique s'est développée dans tous les pays, mais particulièrement en Allemagne, une discipline étroitement apparentée mais distincte, connue couramment comme théorie générale de l'Etat (*Allgemeine Staatslehre* ou *Staatstheorie*) » (22). Toutefois, en Europe, l'identification de la science politique à l'Etat semble toujours prévaloir parmi ceux qui cultivent cette discipline. Marcel Prélot évoque dans un de ses livres une imposante liste d'auteurs qui adhèrent, comme lui, à cette tendance et développe ainsi la pensée de l'un d'entre eux : « Ce caractère d'institution complexe est proprement celui de l'Etat. Maurice Hauriou l'appelle pertinemment *l'institution des institutions* en tant qu'il est l'institution suprême ou terminale, aucune institution n'ayant vis-à-vis de lui une puissance égale d'intégration. En effet, comme nous le verrons plus loin, à propos des relations internationales, il n'y a plus, au-delà de l'Etat, d'institutions intégrant, mais seulement des institutions agrégatives » (23).

Or, cette opinion d'un éminent professeur — partagée par maints étudiants que reçoit le Collège d'Europe — semble être imprégnée de la manière de penser juridique et suscite des objections auxquelles les réunions du *tutorial* donnent une occasion de s'exprimer.

Est-ce que, par exemple, vers la fin des années 1860, la monarchie des Wittelsbach et l'Etat Pontifical étaient les principaux facteurs intégrant, respectivement, les Bavaois et les Romains ? Est-ce que ces Etats étaient pour leurs habitants des institutions « suprêmes ou terminales » ?

Du point de vue juridique, sans aucun doute. Mais si l'on considère la question du point de vue sociologique et psychologique, on doit constater que les Bavaois et les Romains des années 1860 furent davantage intégrés par quelque chose « au-

(21) « Sur la science politique », *Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, janvier-mars 1954 (p. 9).

(22) « Political Science », *Encyclopedia of the Social Sciences*, vol. XII, The Macmillan Company - New York (p. 309).

(23) *Op. cit.*, pp. 85-86. Cf aussi pp. 13-15, 23, 27, 40, 50, 53, 61, 92-95.

delà de l'Etat » — l'Allemagne unifiée et l'Italie unifiée naissantes — que par les Etats dont ils étaient formellement citoyens.

De même aujourd'hui, on peut observer qu'il y a « au-delà de l'Etat » non seulement des « institutions agrégatives », mais aussi de puissantes forces intégrantes. Ces forces constituent le catalyseur de la principale division dans la politique intérieure de la France. Le manifeste électoral d'un candidat à la présidence de la République Française contenait un chapitre sur *La Nation européenne* dont voici quelques lignes : « Mais les partisans du progrès ne sauraient désormais arrêter leurs projets aux frontières d'une nation de 48 millions d'habitants. Lorsque nous envisageons d'autres écoles, d'autres villes, la démocratie étendue au pouvoir économique et pénétrant jusque dans la vie quotidienne des citoyens, nous sommes déjà en train de faire la politique intérieure de l'Europe. D'une manière ou de l'autre, toutes ces entreprises sont, en effet, subordonnées à l'achèvement de la Nation européenne » (24).

Les mêmes forces sont à la source de la division fondamentale dans la politique internationale de l'Europe occidentale. Un observateur attentif de la vie contemporaine ne peut pas manquer de noter un autre phénomène politique intéressant : le plébiscite spontané et massif en faveur de l'Europe unie s'exprimant par le nombre, de jour en jour croissant, des signes européens placés sur les voitures privées à côté des lettres indiquant le pays.

La discussion du *tutorial* dans laquelle ces problèmes sont évoqués n'est pas censée suggérer aux étudiants que les Etats de l'Europe de l'Ouest ne jouent plus le rôle principal en tant que facteurs d'intégration sociale. Elle n'est pas censée non plus leur inspirer l'idée que l'évolution politique de notre temps conduit à la disparition des Etats existants dans une « Nation européenne », à la manière de la disparition de l'Etat Pontifical au sein de l'Italie unifiée. Une telle analogie ne supporterait pas la critique ; d'ailleurs, il convient de ne pas oublier que même la Bavière — dont il était question plus haut — ne disparut pas en tant qu'Etat et reste toujours un important facteur d'intégration, sans prétendre toutefois au rôle d'institution « suprême ou terminale ».

Cette discussion du *tutorial* a plutôt pour but de mettre en évidence que le développement de la

vie politique en Europe, après la deuxième guerre mondiale, a conduit à l'apparition « au-delà de l'Etat » de phénomènes d'une importance très grande et croissante qui s'imposent comme objets d'étude à la science politique, mais dont l'étude n'est pas facilitée — sur le plan théorique et méthodologique — par l'identification de la science politique à l'Etat.

La Communauté économique européenne telle quelle est aujourd'hui — pour n'évoquer que l'exemple des institutions — n'est pas un Etat. D'autre part, elle ne se prête pas à constituer un objet d'étude pour une science politique centrée sur l'Etat, en tant que l'une des « structures agrégatives » *inter-étatiques, supra-étatiques, trans-étatiques* (Marcel Prélot) (25) parce qu'elle est par nature différente de ces structures. Jean Meynaud le fait ressortir en constatant que « le Marché Commun est un véritable système politique mais à vocation sectorielle ou départementale. La Commission assume des responsabilités et dispose de moyens qui en font un organe d'une toute autre nature que les secrétariats intergouvernementaux de type habituel, la thèse qui assimile la première aux seconds impliquant une totale ignorance du rôle et du fonctionnement de la Communauté... l'expérience du Marché Commun diffère complètement de toutes les formules d'union tentées ou réalisées dans le passé » (26).

On peut remarquer en passant que, de même, la manière d'aborder le problème de l'Eglise dans l'optique de la science politique identifiée à l'Etat, consistant à ranger l'Eglise dans la catégorie des phénomènes *para-étatiques* soulève des objections. La justification que « La politologie, qui ne s'occupe pas directement de la société familiale ou ecclésiastique, voit celles-ci rentrer dans son domaine propre, lorsqu'elles accomplissent des fonctions que notre temps attribue à l'Etat » (27) semble contenir l'erreur d'*anachronisme* si elle se rapporte à l'Eglise médiévale, ou rétrécir inutilement le problème si elle concerne l'Eglise contemporaine.

Les inconvénients résultant de l'identification du politique à l'étatique conduisent de plus en plus

(24) Gaston DEFFERRE, *Un nouvel horizon*, Gallimard - Paris, 1965 (p. 139).

(25) *Op. cit.*, pp. 95-96, 116.

(26) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, *op. cit.*, pp. 6, 9. Cf *ibid.*, p. 39.

(27) Marcel PRÉLOT, *op. cit.*, p. 94.

les savants à la réfuter. Bertrand de Jouvenel écrivait en 1952 : « Un des obstacles s'opposant jusqu'à présent au développement de la science politique était qu'elle ne s'attachait qu'aux agrégats nommés Etats... » (28).

Parmi de nombreuses propositions concernant l'objet de la science politique, celles qui avancent — d'une manière ou d'une autre — la notion de *pouvoir* paraissent présenter des avantages pour une science politique visant les problèmes de l'intégration européenne, malgré les critiques récemment formulées à leur égard du côté allemand (29). William A. Robson écrit dans le volume publié par l'UNESCO : « La science politique consiste à étudier la nature, les fondements, l'exercice, les objectifs et les effets du pouvoir dans la société... L'étude du pouvoir ne se réduit pas à celle des organes de gouvernement ; le spécialiste de la science politique s'intéresse aussi aux syndicats, aux Eglises... Le centre d'intérêt de la science politique est manifeste et facile à définir : elle s'intéresse au pouvoir, à la façon de le conquérir, de le conserver, de l'exercer, d'y résister » (30).

Dans son dernier livre, Maurice Duverger souligne la supériorité de la conception de « la science du pouvoir organisé dans toutes les communautés » sur celle de « la science de l'Etat » (31). Pour quiconque est intéressé par la recherche d'un instrument scientifique approprié pour aborder les aspects politiques de l'intégration européenne, cette supériorité consiste dans la plus grande aptitude de « la science du pouvoir » à s'adapter aux phénomènes nés de l'intégration. Il convient de rappeler ici la constatation de Jean Meynaud : « On peut différer d'avis sur la nature et la portée de ce pouvoir dont les modalités de distribution effective entre les divers organes de la Communauté restent marquées de quelque incertitude. Cependant, la présence dans la vie politique de six pays d'un échelon supplémentaire de gestion et de commandement est une incontestable réalité » (32).

Les quelques paragraphes précédents esquissent l'un des thèmes appartenant au programme du *tutorial*. Un effort pour situer les questions particulières dans une perspective plus générale, un essai de mise au point théorique et méthodologique est inévitable et indispensable au niveau des études postuniversitaires. Mais dans cette discus-

sion aucune recette préfabriquée n'est imposée aux étudiants. L'objectif du *tutor* consiste à montrer le problème, semer des doutes, stimuler l'intérêt et aider dans la recherche de solution par un échange de vues et des indications bibliographiques.

Autres tâches du « Tutorial ».

Toutefois, au cours de ce travail, il convient de ne pas oublier l'avertissement de Jan Barents : « La fameuse plainte que « la méthodologie est un refuge pour des esprits de deuxième catégorie » est compréhensible pour autant que certains spécialistes des questions méthodologiques se sont enlisés dans la revue de leurs instruments au lieu de se mettre au vrai travail, l'analyse des problèmes politiques » (33).

On ne l'oublie pas dans la *tutorial* et l'un de ses buts est d'accroître rapidement la somme de connaissances des étudiants relatives aux aspects politiques de l'intégration européenne. D'une part, cette opération vise à augmenter l'intérêt des étudiants pour les cours, et le profit qu'ils en tirent, la réceptivité et l'efficacité de l'instruction étant toujours d'autant plus grandes que les esprits auxquels celle-ci s'adresse sont mieux préparés. D'autre part, elle comble dans une certaine mesure l'espace qui reste « entre » les cours qui ne couvrent que quelques secteurs choisis du vaste domaine de la *science politique européenne*.

La méthode de cette opération consiste à faire préparer par chaque étudiant de la Section un rapport sur un sujet désigné par le *tutor*. Ce rapport est basé sur plusieurs articles publiés dans des *revues de science politique* et, dans une moindre mesure, dans des *revues politiques*. Cette limitation du matériel sur lequel sont préparés les rapports a trois raisons. D'abord, il ne s'agit pas dans cet exercice d'apprendre aux étudiants à fonder leur travail sur une combinaison de sources aussi complète que possible — cette tâche appartient

(28) « L'essence de la politique », *Revue française de science politique*, octobre-décembre 1952 (p. 652).

(29) Ferdinand A. HERMENS, Rudolf WILDENMANN, *op. cit.*, p. 390.

(30) *Op. cit.*, pp. 17-18. Cf. Hermann HELLER, *op. cit.*, pp. 208-209.

(31) Maurice DUVERGER, *Introduction à la politique*, Galimard - Paris, 1964 (pp. 15-16).

(32) Jean MEYNAUD, Dusan SIDJANSKI avec le concours de Henri SCHWAMM, *op. cit.*, p. 5.

(33) *Op. cit.*, p. 64.

aux groupes de travail — mais plutôt de leur montrer l'étendue et la complexité du domaine visé par la science politique européenne en passant en revue une grande variété de problèmes dans un temps relativement bref. D'autre part, une expérience de plusieurs années nous a prouvé que nombreux sont encore les étudiants qui s'acquittent de leurs tâches à l'université en lisant surtout les manuels, sinon les cours photocopiés, sans recourir aux revues spécialisées ; il est donc nécessaire de leur inculquer l'habitude d'utiliser ces revues, indispensable dans les carrières vers lesquelles se dirigent les élèves du Collège. Enfin, les revues réagissant plus vite aux problèmes d'actualité que la littérature livresque, elles se prêtent mieux qu'aucun autre genre de lecture à captiver l'esprit de l'étudiant et à l'entraîner dans une activité intellectuelle intense.

Que les étudiants, à côté des revues en science politique, soient obligés d'explorer quelques revues politiques ou de caractère plus général mais consacrant beaucoup d'attention aux questions politiques, résulte dans une certaine mesure du fait que parmi les revues en science politique dont l'excellente bibliothèque du Collège compte plusieurs dizaines en diverses langues, un nombre considérable n'a pas encore inséré les problèmes de l'intégration européenne dans ses colonnes. Mais une raison plus importante est que ce serait une sérieuse erreur d'ignorer des revues du genre *d'Esprit*, *Frankfurter Heft*, *Der Monat*, *Nord e Sud* ou *Encounter*, pour ne citer que quelques exemples. Ces périodiques publient beaucoup d'études sur les questions européennes qui — bien que, peut-être, moins « scientifiques » dans leur présentation, comportant moins de notes en bas de page — abritent une richesse d'information, des analyses pénétrantes, des idées novatrices. L'enquête d'*Encounter* sur l'attitude des intellectuels britanniques face à l'entrée éventuelle de leur pays dans le Marché Commun constitue un document passionnant et une source utile pour toute étude relative au problème Angleterre-Europe (34).

Chaque étudiant est obligé d'inclure dans son rapport, outre une esquisse de la question qui lui a été dévolue, une caractéristique des revues qu'il a utilisées. De cette manière, à la fin de l'année académique, tous les étudiants de la Section peuvent ajouter aux connaissances apprises grâce aux cours et aux groupes de travail une certaine quan-

tité d'informations sur divers aspects politiques de l'intégration européenne et une bibliographie des revues particulièrement utiles du point de vue de la science politique européenne.

Les matières enseignées.

Les cours communs aux étudiants des trois Sections du Collège, concentrés dans les deux premiers mois de l'année académique et appelés Etudes européennes générales, se fondent avec les cours donnés dans la Section de science politique en un ensemble cohérent. En effet, si les Etudes européennes générales n'existaient pas au Collège, il faudrait instaurer dans la Section de science politique les cours qui les composent pour rendre son programme plus complet.

Le cours sur l'idée européenne correspond à la seconde des matières de la science politique (Histoire des idées politiques) groupées sous le premier des quatre titres principaux de la liste-type de l'UNESCO (Théorie politique). Ayant récemment publié un livre sur *L'Idée européenne 1918-1965* (35), M. le Recteur H. Brugmans qui professe ce sujet s'en remet à cet ouvrage pour apprendre aux étudiants le catalogue indispensable des faits et profite de ce cours pour approfondir des questions choisies, donner des explications additionnelles, engager un débat sur le thème qu'il traite.

Le cours sur l'histoire contemporaine de l'Europe (depuis 1918), autre composante des Etudes européennes générales, dessine l'arrière-fond sur lequel l'évolution de l'idée européenne peut être mieux comprise. Donné par M. le Professeur M.-J. Lory, ce cours — bien qu'il ne soit pas une matière de science politique au sens strict — trouve ses équivalents dans de nombreux programmes d'études politiques, la culture historique étant généralement considérée comme indispensable au *political scientist*.

Autre partie des Etudes européennes générales, les cours sur les Organisations européennes s'intègrent dans le programme des études politiques comme une composante essentielle. Ils sont donnés par M. A.H. Robertson, chef de la Direction

(34) « Going into Europe », *Encounter*, décembre 1962, janvier 1963, février 1963.

(35) *Cahiers de Bruges*, N.S. 12, De Tempel - Bruges, 1965.

des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, auteur de livres largement connus (36), et par M. S. Renborg, chef de la Division économique du Conseil de l'Europe.

Le thème des institutions est ensuite développé dans le cadre du programme spécialisé de la Section de science politique par deux conférenciers : M. J. De Meyer, professeur à l'Université de Louvain, qui parle de « L'intégration européenne — problèmes institutionnels et juridiques », et M. G. Leibholz, professeur à l'Université de Göttingen et juge à la Cour constitutionnelle de la République Fédérale Allemande, qui traite « The Basic Political and Legal Concepts of the European Organizations ».

Le titre *Théorie politique* de la liste-type de l'UNESCO est représenté dans le programme de la Section par le cours « La pensée politique occidentale » donné (en anglais) par M. le professeur J. Bowle, auteur de plusieurs ouvrages d'histoire et de science politique. Conformément à la tradition anglaise à laquelle M. J. Bowle est lié par sa nationalité et sa formation universitaire, ce cours est une revue historique des doctrines politiques dont un modèle peut être trouvé dans l'un de ses livres bien connu (37).

Proche de ce dernier cours est celui sur le Nationalisme, donné (en anglais) par J. Bowle et l'auteur de ces lignes qui assume aussi la responsabilité de *tutor* de la Section. Dans une institution qui se donne pour but l'étude de l'intégration européenne, la discussion du Nationalisme — cause principale de la désintégration antérieure — n'est pas seulement logique mais indispensable. Cette discussion, conduite autant du point de vue historique que sous l'angle sociologique et psychologique, offre aussi la possibilité de rendre relatif l'état de choses que maints étudiants considèrent encore comme « normal », sinon seul possible, — l'Etat-nation : principe fondamental de l'organisation politique de l'Europe ; le groupe ethnique : forme fondamentale de l'intégration sociale — et par là, de faciliter « l'ouverture européenne » de leurs esprits.

Trois sujets correspondent dans le programme de la Section à la rubrique *Partis, groupes et opinion* de la liste-type de l'UNESCO. D'abord, le cours sur l'intégration européenne à la lumière de la sociologie politique, donné par M. le professeur

L. Moulin. Ce cours traite de problèmes particuliers — de l'opinion publique devant l'intégration européenne, par exemple — mais aussi établit le cadre théorique et méthodologique des deux autres cours : l'un sur le rôle des groupes d'intérêt dans les Communautés européennes et l'autre sur l'attitude des partis politiques devant l'intégration européenne.

Le premier, auquel correspond un groupe de travail, est confié à M. R. Pryce, professeur à l'Université de Sussex, qui après avoir consacré plusieurs de ses publications aux problèmes politiques de l'intégration européenne (38), vient de terminer un livre sur les groupes d'intérêt au niveau des Communautés européennes. Le deuxième est conduit par M. le Recteur Brugmans. L'ampleur du thème ne permettant pas de traiter également les questions qui s'y rapportent, l'attitude des partis de gauche a été choisie pour une analyse approfondie. Les cartes électorales des six pays de la CEE et du Royaume-Uni, élaborées en commun par la Section cartographique du Collège d'Europe et par le Centre d'études politiques de l'Université de Louvain, procurent un instrument utile pour ce cours.

M. le Recteur Brugmans parle aussi de « L'intégration politique européenne — état présent et perspectives », en essayant de donner plus de précision à un sujet qui, bien qu'il soit l'un des thèmes importants de la discussion publique, reste entouré de confusion et de malentendus.

L'aspect politique de l'intégration européenne étant indissolublement lié à son côté économique, un cours sur les « Principaux problèmes économiques de la construction européenne » est inclus au programme de la Section. Il est dispensé par M. Ch. Rebuffat, secrétaire général de la rédaction du grand quotidien bruxellois *Le Soir* et président de l'Association des journalistes européens.

La politique d'enseignement du Collège visant, entre autres, à situer les processus de l'intégration européenne dans un contexte politique plus large,

(36) Cf par exemple, A.H. ROBERTSON, *European Institutions: Co-operation, Integration, Unification*, Stevens & Sons - London, 1959.

(37) John BOWLE, *Politics and Opinion in the Nineteenth Century*, dernière édition Jonathan Cape - London, 1963.

(38) Cf par exemple, *The Political Future of the European Community*, John Marshbank Limited - London, 1962.

le programme de la Section comporte aussi un cours sur les « Political Problems of Atlantic Partnership » donné par le *visiting professor* américain que, chaque année, le Collège compte traditionnellement dans son corps enseignant. Le professeur américain traite également des « Defence Problems of the West », dans le cadre des cours à option. L'inclusion de ce sujet dans le programme offert par le Collège est une innovation heureuse, car les questions de la défense — comportant aujourd'hui des implications politiques extrêmement importantes — ne sont encore, en Europe, que très rarement étudiées dans des universités et autres écoles supérieures. Ce sujet soulève un intérêt considérable parmi les étudiants et, bien que facultatif, il est normalement choisi par presque tous ceux qui font partie de la Section de science politique et devient ainsi un complément très valable à leur programme obligatoire.

Au programme d'enseignement, composé des cours mentionnés plus haut et du *tutorial*, s'ajoutent encore d'autres éléments, telles les conférences des « Témoins de notre temps » dont il a été question dans l'un des paragraphes précédents, et les voyages d'études. Ceux-ci incluent toujours des composantes importantes du point de vue politique. Pour en donner un exemple, on peut mentionner qu'en 1964-1965, les étudiants du Collège ont eu, entre autres, la possibilité de discuter longuement avec M. Jean Rey, membre de la Commission de la CEE, au cours de leur visite à la CEE à Bruxelles et de suivre un débat à la Chambre des Communes à Londres pendant leur voyage de deux semaines en Grande-Bretagne.

Les besoins immédiats.

Les sujets que l'on voudrait ajouter au programme de science politique aujourd'hui exécuté par le Collège sont si nombreux qu'ils pourraient remplir un plan d'études de plusieurs années. Une telle extension du programme du Collège n'a pas de chances de se réaliser à l'heure actuelle. Mais certaines « réserves » dans la présente organisation des études permettent d'envisager l'addition de plusieurs dizaines d'heures de cours au programme, même si celui-ci reste limité à une année : premièrement, comme nous l'avons remarqué plus haut, le nombre total d'heures de cours, de groupe de travail et de *tutorials* est au Collège plus restreint que dans d'autres instituts européens ;

deuxièmement, une réduction des vacances pourrait conduire à un allongement de quatre, voire même, six semaines, de l'année académique.

Si, dès l'année académique 1966-1967, l'on peut ajouter quelques dizaines d'heures au programme obligatoire — ce qui semble parfaitement réalisable — il sera possible de compléter la liste des cours de la Section de science politique par un ou deux sujets nouveaux. Il conviendra alors de faire le choix difficile parmi quelques matières dont l'absence dans le programme est le plus vivement ressentie.

Par exemple, il semble particulièrement préjudiciable aux études en science politique au Collège que les problèmes politiques de l'Europe de l'Est n'y soient point considérés. En effet, une prise en considération tant de l'énorme poids que de l'évolution politique de plus en plus rapide et intéressante du Bloc communiste ne peut être évitée dans une étude approfondie de l'intégration européenne. La présentation des principaux problèmes politiques de l'Europe de l'Est la plus appropriée au Collège serait peut-être celle axée sur l'évolution de l'attitude du Bloc communiste vis-à-vis de l'intégration de l'Europe occidentale. Cette évolution reflète d'une manière particulièrement intéressante les changements contemporains dans le Bloc.

Il paraît aussi nécessaire qu'un cours spécial sur le fédéralisme soit intégré dans les études politiques au Collège. Une discussion approfondie du caractère, du passé et des perspectives de ce système politique présente un intérêt particulier pour une institution consacrée à l'étude de l'intégration européenne et doit trouver une place permanente dans son programme.

Une autre addition importante serait un cours sur la fonction publique européenne. Il devrait traiter le sujet non seulement sous l'angle juridique mais aussi, et surtout, du point de vue sociologique et politique. L'apparition, après la dernière guerre, du nouveau groupe social des fonctionnaires européens offre un objet d'étude extrêmement intéressant. La situation à l'intérieur de ce groupe, ses relations avec l'extérieur, son rôle en tant que facteur de l'intégration européenne demandent à être éclairés et discutés dans une institution comme le Collège d'Europe.

L'inclusion de nouveaux sujets n'est pas, évi-

demment, le seul moyen de perfectionner le programme. Une amélioration constante des méthodes d'enseignement est également, sinon plus, importante. Sur ce terrain, le principe du dialogue que le Collège, dans son travail pédagogique, essaie d'opposer à celui du monologue *ex cathedra* pourrait encore trouver de nouvelles applications. Une discussion entre les professeurs devant l'auditoire des étudiants conviendrait pour exposer les aspects

de certaines matières enseignées, qui se prêtent particulièrement à une analyse interdisciplinaire. Chacun des participants éclairant du point de vue de sa spécialisation le thème traité, un tel dialogue s'insérerait dans l'enseignement donné par le professeur responsable du cours. Ces discussions stimulerait davantage — comme le prouve l'expérience des universités américaines — l'intérêt et l'activité intellectuelle des étudiants.

